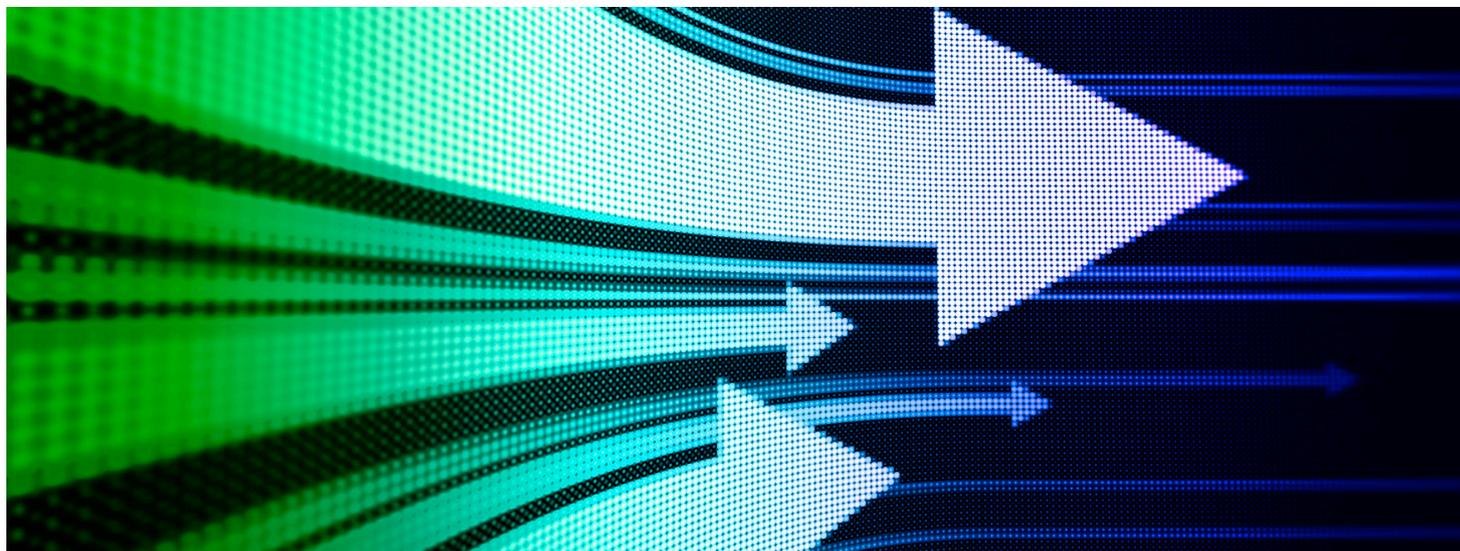


Prix AISS des bonnes pratiques pour l'Afrique 2014



Le programme du Prix AISS des bonnes pratiques reconnaît et récompense des bonnes pratiques dans l'administration de la sécurité sociale mises en œuvre par les organisations membres de l'AISS.

Le Prix AISS des bonnes pratiques pour l'Afrique sera remis au cours du Forum régional de la sécurité sociale pour l'Afrique, à Casablanca, au Maroc, en décembre 2014. Les organisations membres de l'AISS dans la région Afrique sont invitées à participer au concours.

Ce prix est décerné sur une base régionale, dans le cadre d'un cycle de trois ans, à l'occasion de chaque Forum régional de la sécurité sociale. Le Prix, ainsi que les certificats de mérite, sont attribués par un jury international indépendant.

Qui peut participer?

- Toutes les organisations membres de l'AISS dans la région concernée par la compétition sont invitées à soumettre leurs propositions de bonnes pratiques.
- Chaque organisation peut soumettre une ou plusieurs bonnes pratiques.
- Toute soumission doit avoir été approuvée par la direction de l'organisation concernée.
- Le Prix AISS des bonnes pratiques est décerné aux organisations et non aux personnes.

Comment soumettre une bonne pratique?

- Les membres peuvent soumettre leur projet en utilisant le formulaire disponible à cet effet sur le portail Web de l'AISS.

- Les propositions transnationales devront être faites conjointement ou avoir été validées par toutes les institutions concernées.
- La soumission d'une bonne pratique est gratuite.

Thèmes prioritaires des prix pour les bonnes pratiques

Le Prix AISS des bonnes pratiques sera attribué aux propositions relatives à un ou plusieurs des sujets suivants:

- Bonne gouvernance
- Qualité des services
- Technologies de l'information et de la communication
- Recouvrement des cotisations
- Investissement des fonds de la sécurité sociale
- Retour au travail et réintégration professionnelle
- Promotion de la santé sur le lieu de travail
- Prévention des risques professionnels
- Evaluations actuarielles
- Communication par les administrations de la sécurité sociale
- Extension de la couverture aux groupes difficiles à couvrir

Délais de participation

- Les organisations membres de l'AISS en Afrique peuvent soumettre leurs propositions de bonnes pratiques jusqu'au:

15 septembre 2014